Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

6.2 05.04.2023 800001001034 Date d'impression 12.04.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Phénol Code du produit : S1223, S1252

Numéro d'enregistrement UE : 01-2119471329-32-0001

No.-CAS : 108-95-2

Autres moyens d'identifica- : Aci

tion

: Acide carbolique, Hydroxybenzène, Phénol, Phenyl hydroxyde

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

: Utilisé comme intermédiaire de synthèse chimique.

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

lon la réglementation REACH.

Utilisations déconseillées : Réservé aux utilisateurs professionnels., Ce produit ne doit

pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord demandé conseil au fournisseur.,Ne pas utiliser dans la fabrication ou la préparation de produits alimentaires, pharmaceu-

tiques ou cosmétiques.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.

PO Box 2334

3000 CH Rotterdam

Netherlands

Téléphone : +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191 Téléfax : +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230

Contact pour la FDS : sccmsds@shell.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

Centre Antipoisons: 070 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

6.2 05.04.2023 800001001034 Date d'impression 12.04.2023

Toxicité aiguë, Catégorie 3, Oral(e) H301: Toxique en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë, Catégorie 3, Dermale H311: Toxique par contact cutané.

Toxicité aiguë, Catégorie 3, Inhalation H331: Toxique par inhalation.

Corrosion cutanée, Catégorie 1B H314: Provoque de graves brûlures de la peau et

de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque des lésions oculaires graves.

Mutagénicité sur les cellules germinales, H341: Susceptible d'induire des anomalies géné-

Catégorie 2 tiques.

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles - exposition répétée, Catégorie 2, Reins

, Foie

, Peau

, Système respiratoire

, Coeur

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :







Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

Non classé comme danger physique selon les critères

du CLP.

DANGERS POUR LA SANTÉ:

H301 Toxique en cas d'ingestion.H311 Toxique par contact cutané.H331 Toxique par inhalation.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves

lésions des yeux.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes
(Reins, Foie, Peau, Système respiratoire, Coeur) à la suite
d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:

Produit non classé dangereux pour l'environnement

selon les critères du règlement CLP.

Conseils de prudence : Prévention:

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

6.2 05.04.2023 800001001034 Date d'impression 12.04.2023

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES
YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Stockage:

Aucune phrase de précaution.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Composants

| Nom Chimique | NoCAS | Concentration (% w/w) |
|--------------|-----------|-----------------------|
| - | NoCE | |
| phénol | 108-95-2 | <= 100 |
| | 203-632-7 | |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

6.2 05.04.2023 800001001034 Date d'impression 12.04.2023

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : NE PAS ATTENDRE.

Garder la victime au calme. Obtenir un traitement médical

immédiatement.

Protection pour les secou-

ristes

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

En cas d'inhalation : Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement.

Emmener la victime à l'air frais. Ne pas essayer de secourir la victime sans porter d'appareil de protection respiratoire approprié. Si la victime a des difficultés à respirer ou une sensation d'oppression dans la poitrine, si elle a des vertiges, si elle vomit ou ne réagit pas, administrer de l'oxygène à 100 % et, le cas échéant, pratiquer la respiration artificielle ou la réanimation cardiorespiratoire (RCR) et la transporter au centre médi-

cal le plus proche.

En cas de contact avec la

peau

Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement. NE PAS ATTENDRE. Les sauveteurs doivent EVITER TOUT CONTACT DIRECT. Les sauveteurs doivent porter des vêtements de protection et des gants durant les secours des patients dont la peau a été contaminée par du phénol. Il est critique de décontaminer la peau au plus vite. Pour éliminer le phénol d'une petite partie du corps contaminée (10% ou moins, par exemple un doigt, une main ou un bras), enlever tout vêtement contaminé et nettoyer rapidement de façon répétée avec du coton trempé dans du PEG-300 ou PEG-400 (polyéthylène glycol-300 ou 400). Si possible, immerger la partie contaminée directement dans du PEG-300 ou PEG-400. Si une surface plus importante du corps a été contaminée, ôter immédiatement les vêtements et chaussures contaminés sous une douche d'eau tiède coulant doucement. Au boût de quelques minutes, décontaminer les zones affectées en les nettoyant de façon répétée avec du PEG-300 ou PEG-400 . Si le PEG-300 ou PEG-400 ne sont pas disponibles, ne pas attendre pour enlever les vêtements contaminés et rincer les zones affectées à l'aide d'eau tiède coulant doucement pendant au moins 60 minutes. NE PAS INTERROMPRE LE RINCAGE. Amener la victime au centre médical le plus proche pour un traitement additionnel. Mettre les vêtements et objets contaminés dans un double sac pour élimination. Toutes les brûlures doivent faire l'objet de soins médicaux.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

6.2 05.04.2023 800001001034 Date d'impression 12.04.2023

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Transportez à l'hôpital le plus proche pour des soins complé-

mentaires.

Toutes les brûlures doivent faire l'objet de soins médicaux.

En cas d'ingestion

Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement. Ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour y recevoir des traitements supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration. Rincer la bouche.

Ne pas faire vomir. Si la victime est consciente, lui rincer la bouche et lui faire boire 1/2 à 1 verre d'eau pour aider à diluer le matériau. Ne pas faire boire de liquides à une personne somnolente, victime de convulsions, ou inconsciente. Amener la victime au centre médical le plus proche pour un traitement

additionnel.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Le phénol peut être rapidement absorbé à travers la peau, provoquant un empoisonnement systémique et éventuellement la mort.

Le phénol possède des propriétés anesthésiantes locales, et peut provoquer un endommagement important avant qu.une douleur ne soit ressentie.

Corrosif pour la peau.

Un contact avec la peau peut provoquer des brûlures chimiques, des rougeurs, des gonflements, et un endommagement tissulaire.

Corrosif pour les veux.

Le contact peut provoquer des lésions occulaires sérieures telles que des brûlures, douleurs, opacification de la surface de l'oeil, inflammation de l'oeil et peut provoquer une perte permanente de vision.

L'ingestion de produits chimiques corrosifs peut provoquer douleurs et brûlures de la bouche, de la gorge et de l'estomac suivies de vomissements et de diarrhées.

Des brûlures et des déchirures de l'oesophage et de l'estomac sont possibles.

Les signes et symptômes d'irritation respiratoire peuvent comporter une sensation de brûlure temporaire du nez et de la gorge, une toux et/ou une respiration difficile.

Une altération des reins peut être indiquée par des modifications de l'aspect ou de la production d'urine, des douleurs lors de l'urination ou dans le bas du dos, ou un oedème général (tuméfaction due à une rétention de fluide).

Une altération du foie peut être indiquée par une perte d'appétit, une jaunisse (couleur jaunâtre de la peau et des yeux), de la fatigue, des saignements ou des courbatures et parfois des douleurs et une tuméfaction dans l'abdomen supérieur droit. Une altération du coeur peut être mise en évidence par une

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

6.2 05.04.2023 800001001034 Date d'impression 12.04.2023

respiration courte, et dans les cas sévères, par un collapsus (arrêt cardiaque).

L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC), résultant en des étourdissements, des sensations de vertiges, des céphalées, des nausées et une perte de coordination. Une inhalation continue peut causer un évanouissement et la mort.

Les symptômes peuvent varier en fonction de l'agent. Ils peuvent aller d'un effet corrosif local jusqu'à l'implication généralisée des systèmes, y compris le système respiratoire, le système circulatoire, le système nerveux central (SNC) et peuvent entraîner la mort.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Soins médicaux immédiats, traitement spécial

Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être néces-

saires.

Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Traiter selon les symptômes.

Transportez à l'hôpital le plus proche pour des soins complé-

mentaires.

L' absorption à travers la peau peut se produire par suite

d'une exposition prolongée ou répétée.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse résistant à l'alcool, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés pour les incendies limités uniquement.

Moyens d'extinction inappro- :

priés

Ne pas utiliser d'eau en jet.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Le produit ne brûle pas sauf s'il est préchauffé.

Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de

combustion incomplète.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

6.2 05.04.2023 800001001034 Date d'impression 12.04.2023

la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire : Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone

d'incendie.

Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Se conformer aux réglementations locales et internationales

en vigueur.

Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards.

Rester au vent et hors des zones basses.

Eviter un contact avec la peau.

Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont

exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues. 6.1.1 Pour les non-secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.1.2 Pour les secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante.

Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, caniveaux ou rivières en utilisant du sable ou de la terre ou d'autres barrières appropriées.

Essayer de disperser la vapeur ou de la diriger vers un endroit sans danger, par exemple en pulvérisant du brouillard.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges

électrostatiques.

Assurer la continuité électrique de tous les équipement par la

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

6.2 05.04.2023 800001001034 Date d'impression 12.04.2023

continuité des masses et la mise à la terre. Ventiler complètement la zone contaminée.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Si fondu, faire solidifier par le froid.

Essayer de disperser la vapeur ou de la diriger vers un endroit sans danger, par exemple en pulvérisant du brouillard.

Ne pas utiliser d'eau en jet.

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

Une élimination adéquate doit être évaluée sur la base du statut réglementaire de ce produit (se référer à la rubrique 13), la contamination potentielle de l'utilisation et d'un déversement accidentel ultérieurs, et les réglementations régissant l'élimination dans la zone locale.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit.

A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protec-

tion individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes

conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage

soient conformes aux réglementations locales

Conseils pour une manipula- :

tion sans danger

Eviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

6.2 05.04.2023 800001001034 Date d'impression 12.04.2023

Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards.

Ventiler le poste de travail afin de respecter les valeurs limites d'exposition.

Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équipements afin de réduire le risque.

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de

stockage peuvent se situer dans la zone

d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Transfert de Produit : Les lignes doivent être purgées à l'azote avant et après trans-

fert de produit. Des serpentins à vapeur peuvent être utilisés comme moyen de chauffage. Se reporter aux directives dans

la Rubrique Manipulation.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et

d'aller aux toilettes.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Un système fixe et sûr de sprinklers/arroseurs doit être installé

Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée entourée de digues (cuvette de rétention), à distance de la lumière solaire, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur. Les réservoirs doivent être spécialement conçus pour pouvoir être utilisés avec ce produit.

Les réservoirs seront pourvus d'un système de récupération des vapeurs.

Atmosphère d'azote recommandée.

Les réservoirs doivent être équipés de serpentins chauffants dans les lieux où les conditions ambiantes peuvent produire des températures de manutention inférieures au point de congélation/d'écoulement du produit.

Le nettoyage, le contrôle et la maintenance des citernes de stockage sont des opérations de spécialistes qui nécessitent l'application de précautions et procédures strictes.

Celles-ci comprennent l'autorisation de travail, le dégazage des réservoirs, en utilisant un harnais et des lignes de survie,

ainsi qu'un appareil respiratoire.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

6.2 05.04.2023 800001001034 Date d'impression 12.04.2023

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Acier inoxydable

Matière non-appropriée: Alliages d'alumium., Cuivre, Zinc., Pour les conteneurs, ou les revêtements de conteneurs, éviter le cuivre, les alliages de cuivre et le zinc., Pour les conduites et les connexions, éviter le cuivre, les alliages de cuivre et le

zinc., Caoutchoucs naturel et synthétique.

Consignes concernant les

récipients

 Les récipients, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives. Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à proxi-

mité de conteneurs.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

lon la réglementation REACH.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage

soient conformes aux réglementations locales

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques de manipulation en toute sécurité des liquides qui se sont

avérés être des accumulateurs statiques :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre

l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées rela-

tives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1: Risques électrostatiques, guide

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Composants | NoCAS | Type de valeur (Type d'exposi- tion) | Paramètres de contrôle | Base |
|------------|---|--|------------------------|-------------|
| phénol | 108-95-2 | VLE 8 hr | 2 ppm 8 mg/m3 | BE OEL |
| | Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue unepartie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air. | | | |
| phénol | | VLE 15 min | 4 ppm 16 mg/m3 | BE OEL |
| | Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue unepartie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air. | | | |
| phénol | | TWA | 2 ppm | 2009/161/EU |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

6.2 05.04.2023 800001001034 Date d'impression 12.04.2023

| | | 8 mg/m3 | |
|--------|--|--|---------------------------|
| | Information suppléme travers la peau, Indic | entaire: Identifie la possibilité d'a atif | bsorption significative à |
| phénol | STEL | 4 ppm 16 mg/m3 | 2009/161/EU |
| | | Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif | |

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Utilisation finale | Voies d'exposi- tion | Effets potentiels sur la santé | Valeur |
|---------------------|--------------------|-------------------------|---------------------------------|-------------------------|
| phénol | Travailleurs | Inhalation | Aigu - effets locaux | 16 mg/m3 |
| phénol | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 8 mg/m3 |
| phénol | Travailleurs | Dermale | Long terme - effets systémiques | 1,23 mg/kg p.c./jour |
| phénol | Consomma- teurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 1,32 mg/m3 |
| phénol | Consomma- teurs | Dermale | Long terme - effets systémiques | 0,4 mg/kg p.c./jour |
| phénol | Consomma- teurs | Oral(e) | Long terme - effets systémiques | 0,4 mg/kg p.c./jour |

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | | Compartiment de l'Environnement | Valeur |
|---------------------|-----------|--|--------|
| phénol | | | |
| Remarques: | présentée | valuation d'exposition de l'environnement à la s , par conséquent l'établissement de valeurs d'enécessaire. | |

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.

Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Équipement de protection individuelle

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

6.2 05.04.2023 800001001034 Date d'impression 12.04.2023

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux : Lunettes étanches chimiques (lunettes monobloc antigaz) et

écran facial.

Protection des mains

Remarques

La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable: Protection long terme: Viton. Caoutchouc Butyle. Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile

L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à courtterme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. Lors de la manipulation du produit chauffé, porter des gants thermorésistants, un casque de protection avec mentonnière, un écran facial (de préférence avec mentonnière), des lunettes de protection, une combinaison thermorésistante (les manches doivent recouvrir une partie des gants et les jambes doivent se trouver au-dessus des bottes), une protection du cou, et des bottes résistantes (en cuir, par exemple, pour résister à la

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

6.2 05.04.2023 800001001034 Date d'impression 12.04.2023

chaleur).

Protection de la peau et du corps

Quand il existe un risque d'éclaboussures ou durant le nettoyage des déversements accidentels, utiliser une combinaison résistante aux substances chimiques munie d'une capuche intégrée et des gants résistants aux substances chimiques. Sinon, utiliser un tablier et des gants à manchettes résistants aux substances chimiques.

Lors de la manipulation du produit chauffé, porter des gants thermorésistants, un casque de protection avec mentonnière, un écran facial (de préférence avec mentonnière), des lunettes de protection, une combinaison thermorésistante (les manches doivent recouvrir une partie des gants et les jambes doivent se trouver au-dessus des bottes), une protection du cou, et des bottes résistantes (en cuir, par exemple, pour résister à la chaleur).

resister a la chaleur

Protection respiratoire

En accord avec de bonnes pratiques d'hygiène professionnelle, des précautions doivent être prises pour éviter d'inhaler le produit.

Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Là où un equipement de protection respiratoire est exigé,

utiliser un masque intégral.

Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F) conforme à la norme

EN14387.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Cristaux blancs en dessous de 109°F/43°C. Liquide limpide

lors de la fusion.

Couleur : Donnée non disponible

Odeur : Phénolique, douce

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

6.2 05.04.2023 800001001034 Date d'impression 12.04.2023

Seuil olfactif < 0,05 ppm

Point de fusion/point de con-

gélation

Typique 40,7 °C

Point/intervalle d'ébullition 181 °C

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, su-

périeure / Limite d'inflammabilité supé-

rieure

Limite d'explosivité, infé- : 1,5 %(V)

rieure / Limite d'inflammabilité inférieure

: 8,6 %(V)

Point d'éclair 79,4 °C

Méthode: Coupelle fermée, Tag

Température d'auto-

inflammation

716 °C

Température de décomposition

Température de décompo- :

sition

Donnée non disponible

рΗ Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique 3,6 mPa.s (50 °C)

Méthode: ASTM D445

< 50 mPa.s (41 °C) Méthode: ASTM D445

Viscosité, cinématique 3,4 mm2/s (50 °C)

Méthode: ASTM D445

1,1 mm2/s (100 °C) Méthode: ASTM D445

2,6 mm2/s (60 °C) Méthode: ASTM D445

4,2 mm2/s (41 °C) Méthode: ASTM D445

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

6.2 05.04.2023 800001001034 Date d'impression 12.04.2023

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : Modéré

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: < 1,47

Pression de vapeur : 0,35 kPa (50 °C)

Densité relative : 1,1

Méthode: ASTM D4052

Densité : 1.071 kg/m3 (20 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité de vapeur relative : 3,2

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non applicable

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Conductivité : 3,5 µS/cm à 50 °C

Méthode: ASTM D-4308

Conductivité électrique : > 10 000 pS/m

Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un liquide., Ce produit n'est pas un accumulateur statique.

Tension superficielle : Donnée non disponible

Poids moléculaire : 94,1 g/mol

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sousparagraphes suivants.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

6.2 05.04.2023 800001001034 Date d'impression 12.04.2023

10.2 Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est manipulé et stocké conformément aux règles.

Réagit avec les oxydants forts.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans des conditions normales.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Exposition à l'air.

Exposition à la lumière solaire.

Ne pas stocker ou manipuler dans des équipements en aluminium à des températures supérieures à 120°F (48,9°C).

Empêcher l'accumulation de vapeurs.

Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres

causes d'inflammation.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aluminium

zinc

Eviter un contact avec des agents fortement oxydants, le

cuivre et les alliages de cuivre.

Eviter un contact avec l'hypochlorite de calcium.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dangereux durant un stockage normal.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Le contact avec la peau et avec les yeux est la principale voie d'exposition, bien qu'une exposition puisse avoir lieu par inha-

lation ou suite à une ingestion accidentelle.

Ce produit pénètre rapidement dans la peau intacte et les yeux, sous forme d'un liquide ou d'un brouillard, produisant

des brûlures sévères.

Toxicité aiguë

Composants:

phénol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL 50 (Rat): 340 - 530 mg/kg

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

6.2 05.04.2023 800001001034 Date d'impression 12.04.2023

rectrice de l'essai 401 de l'OCDE Remarques: Toxique en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL 50 (Rat, femelle): > 900 mg/m3

Durée d'exposition: 8 h Atmosphère de test: Aérosol

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 403 de l'OCDE Remarques: Toxique par inhalation.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL 50 (Rat, femelle): 660 mg/kg bw

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 402 de l'OCDE

Remarques: Toxique par contact avec la peau.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

phénol:

Espèce : Lapin

Méthode : Méthode non standard acceptable.

Remarques : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires

graves.

Un contact avec un matériau chaud peut provoquer des brûlures qui peuvent entraîner un endommagement de la peau

et/ou une cécité permanents.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

phénol:

Espèce : Lapin

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 405 de l'OCDE

Remarques : Provoque une grave irritation des yeux.

Un contact avec un matériau chaud peut provoquer des brûlures qui peuvent entraîner un endommagement de la peau

et/ou une cécité permanents.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

phénol:

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 406 de l'OCDE

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

6.2 05.04.2023 800001001034 Date d'impression 12.04.2023

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

phénol:

Génotoxicité in vitro : Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 473 de l'OCDE

Remarques: Risque possible d'altérations génétiques.

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 476 de l'OCDE

Remarques: Risque possible d'altérations génétiques.

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 487 de l'OCDE

Remarques: Risque possible d'altérations génétiques.

Génotoxicité in vivo : Espèce: Souris

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 474 de l'OCDE

Remarques: Risque possible d'altérations génétiques.

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Cancérogénicité

Composants:

phénol:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 453 de l'OCDÉ

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

IARC Group 3: N'est pas classé comme cancérigène pour

l'Homme.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

| Matériel | GHS/CLP Cancérogénicité Classification |
|----------|---|
| phénol | Aucune classification relative à la cancérogénicité |

| Matériel | Autres Cancérogénicité Classification |
|----------|--|
| phénol | CIRC: Group 3: N'est pas classé comme cancérigène pour |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

6.2 05.04.2023 800001001034 Date d'impression 12.04.2023

l'Homme

Toxicité pour la reproduction

Composants:

phénol:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat

Sex: mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Méthode: Équivalent ou similaire à la Ligne directrice de

l'essai 416 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

phénol:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

phénol:

Organes cibles : Reins, Foie, Peau, Système nerveux central

Remarques : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

Rein: peut provoquer des lésions rénales. Foie: peut provoquer des lésions du foie.

Système respiratoire : a provoqué une respiration difficile chez

l'animal.

Cour : peut provoquer des lésions cardiaques.

Toxicité à dose répétée

Composants:

phénol:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 451 de l'OCDE

Organes cibles : Reins, Foie, Peau, Système nerveux central

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

6.2 05.04.2023 800001001034 Date d'impression 12.04.2023

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation Atmosphère de test : vapeur

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 412 de l'OCDE

Organes cibles : Reins, Foie, Peau, Système nerveux central

Espèce : Lapin Voie d'application : Dermale

Méthode : Données bibliographiques

Organes cibles : Reins, Foie, Peau, Système nerveux central

Toxicité par aspiration

Composants:

phénol:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-

dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Composants:

phénol:

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

6.2 05.04.2023 800001001034 Date d'impression 12.04.2023

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

phénol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 8,9 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Autre méthode d'orientation.

Remarques: Très toxique.

Remarques: LL/EL/IL50 > 1 <= 10 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 3,1 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: Autre méthode d'orientation.

Remarques: Très toxique.

Remarques: LL/EL/IL50 > 1 <= 10 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 61,1

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Autre méthode d'orientation.

Remarques: Nocif

Remarques: LL/EL/IL50 > 10 <= 100 mg/l

Toxicité pour les microorga-

nismes

CI50 (Nitrosomonas): 21 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Méthode: Autre méthode d'orientation.

Remarques: Nocif

Remarques: LL/EL/IL50 > 10 <= 100 mg/l

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 0,077 mg/l

Durée d'exposition: 60 d

Espèce: Mrigal (Cirrhinus mrigala) Méthode: Autre méthode d'orientation. Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) NOEC: 0,46 mg/l

Durée d'exposition: 16 d

chronique) Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: Autre méthode d'orientation.

Remarques: Donnée non disponible

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

6.2 05.04.2023 800001001034 Date d'impression 12.04.2023

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

phénol:

Biodégradabilité : Biodégradation: 62 %

Durée d'exposition: 100 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C Remarques: Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

phénol:

Bioaccumulation : Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)

Facteur de bioconcentration (FBC): 17,5 Méthode: OCDE ligne directrice 305

Remarques: Contient des composants potentiellement bioaccumu-

lables.

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

phénol:

Mobilité : Remarques: Si le produit est répendus au sol, un ou plusieurs

composants peuvent contaminer les nappes phréatiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composants:

phénol:

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

6.2 05.04.2023 800001001034 Date d'impression 12.04.2023

Information écologique sup-

plémentaire

Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses composants pris individuellement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les

cours d'eau.

Il est interdit de laisser les déchets contaminer le sol ou l'eau.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

Emballages contaminés : Vider complètement le récipient.

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute

source d'étincelles ou de feu.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : 2312
ADR : 2312
RID : 2312
IMDG : 2312
IATA : 1671

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : PHÉNOL FONDU
ADR : PHÉNOL FONDU
RID : PHENOL FONDU
IMDG : PHENOL, MOLTEN

IATA : PHENOL, SOLID

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

Date d'impression 12.04.2023 6.2 05.04.2023 800001001034

ADN : 6.1 **ADR** 6.1 **RID** 6.1 **IMDG** 6.1 IATA : 6.1

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : 11 Code de classification : T1

Étiquettes : 6.1 (N3, S) : NST 8191 Phénol

CDNI Convention relative à

la gestion des déchets dans

la navigation

ADR

Groupe d'emballage Ш Code de classification T1 Numéro d'identification du 60

danger

Étiquettes 6.1

RID

Groupe d'emballage Ш Code de classification T1 Numéro d'identification du 60

danger

Étiquettes 6.1

IMDG

Groupe d'emballage Ш Étiquettes 6.1

IATA

Groupe d'emballage : II Étiquettes 6.1

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne-: oui

ment

ADR

Dangereux pour l'environnement

non

RID

Dangereux pour l'environne- :

ment

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Date de révision: Numéro de la FDS: Version Date de dernière parution: 06.03.2023

05.04.2023 800001001034 Date d'impression 12.04.2023 6.2

Remarques Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du

produit.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Catégorie de pollution : Y Type de bateau 2 Nom du produit : Phenol

Informations Complémentaires

: Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des

atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans

les espaces fermés.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol et au

Recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Produit non soumis à autorisation

selon le réglement REACh.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccu-

Ce produit ne contient pas de subspantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). tances extrêmement préoccupantes

(Réglement (CE) No

1907/2006 (REACH), Article 57).

Autres réglementations:

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations pouvent s'appliquer à ce produit.

Produit est soumis à l'accord de coopération concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuseur la base du directive Seveso III (2012/18/EU).

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AIIC Listé

DSL Listé

IECSC Listé

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

6.2 05.04.2023 800001001034 Date d'impression 12.04.2023

ENCS : Listé

KECI : Listé

NZIoC : Listé

PICCS : Listé

TCSI : Listé

TSCA : Listé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

2009/161/EU : Europe. DIRECTIVE 2009/161/UE DE LA COMMISSION éta-

blissant une troisième liste de valeurs limites indicatives d'ex-

position professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification de la directive

2000/39/CE de la Commission

BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle

2009/161/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures 2009/161/EU / STEL : Limite d'exposition à court terme

BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite

BE OEL / VLE 15 min : Valeur courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale: IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine: IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une popula-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

6.2 05.04.2023 800001001034 Date d'impression 12.04.2023

tion test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures

de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations : Le site internet du CEFIC [http://cefic.org/Industry-support]

contient les conseils et outils de l'industrie chimique sur

REACH.

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modifi-

cation par rapport à la version précédente.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations Utilisations - Travailleur

Titre : fabrication de substance- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation de produit intermédiaire- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Distribution de la substance- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Préparation et (re)conditionnement des substances et des

mélanges-Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications en couches- Industriel

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

6.2 05.04.2023 800001001034 Date d'impression 12.04.2023

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications en couches- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Activités

professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Production de polymères- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications dans les résines phénoliques- Activités profes-

sionnelles

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 12.04.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

6.2 05.04.2023 800001001034

Scénario d'exposition - Travailleur

| 30000000662 | | |
|---|---|--|
| SECTION 1 | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION | |
| Titre | fabrication de substance- Industriel | |
| Descripteur d'utilisation | Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 8a, PROC 8b, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4 | |
| Procédés et activités couverts par le scénario | Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenanceet le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac). | |

| SECTION 2 | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES |
|------------------------------|--|
| Informations Complémentaires | Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement. |

| Section 2.1 | Contrôle de l'exposition du travailleur | |
|---|---|--|
| Caractéristique du produit | | |
| Forme physique du produit | Solide, faible empoussièrement Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP. | |
| Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)., | |
| Fréquence et durée d'utilis | ation | |
| Couvre les expositions quotic spécifié autrement). | diennes jusqu'à 8 heures (à moins que | |
| Autres conditions opératio | nnelles affectant l'exposition | |
| | de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. lisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de uf indication contraire). | |

| Scénarios contributeurs | Mesures de gestion des risques |
|-------------------------|---|
| Mesures générales (ma- | Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. |
| tières corrosives) | Utiliser une protection des yeux adaptée. |
| | Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment |
| | via des mains contaminées. |
| | Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les |
| | zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des |
| | gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la |
| | substance avec les mains. Nettoyer les salis- |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

6.2 05.04.2023 800001001034 Date d'impression 12.04.2023

| | sures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédia- tement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané. |
|---|--|
| Expositions générales (systèmes fermés)Température élevée | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. |
| Stockage de produit en vrac | Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. |
| Utiliser dans des procédés par lots confinés | éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. |
| Transferts de matière en vrac | Utiliser un équipement spécialisé. Transfert via des lignes fermées. Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. |
| Transferts par fûts/ lots | Utiliser un équipement spécialisé. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. |
| Nettoyage et maintenance de l'équipement | Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur. |
| Activités de laboratoire | Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction. |

| Section 2.2 | Contrôle de l'exposition de l'environne | ement |
|---|---|-------|
| Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ- | | |
| nement. | | |

| SECTION 3 | ESTIMATION DE L'EXPOSITION | |
|-------------------|----------------------------|--|
| Saction 2.1 Santá | | |

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

| Section 3.2 - Environnement |
|---|
| Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement. |

| SECTION 4 | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION |
|--|---|
| Section 4.1 - Santé | |
| Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans | |

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

6.2 05.04.2023 800001001034 Date d'impression 12.04.2023

effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 12.04.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

6.2 05.04.2023 800001001034

Scénario d'exposition - Travailleur

| 200000000000 | availleui |
|---------------------------|---|
| 30000000664 | |
| SECTION 1 | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION |
| Titre | Utilisation de produit intermédiaire- Industriel |
| Descripteur d'utilisation | Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 |
| - | Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, |
| | PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 15 |
| | Catégories de rejets dans l'environnement: ERC6a |
| | |
| Procédés et activités | Utilisation de la substance comme produit intermédiaire (ne |
| couverts par le scénario | se rapporte pas aux Conditions strictement contrôlées). |
| | Comprend les opérations de recyclage/de valorisation, de |
| | transfert de matières, de stockage, d'échantillonnage, ainsi |
| | que les activités de laboratoire associées, et les opérations |
| | de maintenance ou de chargement (y compris dans les na- |
| | vires /barges, wagons/camions, et conteneurs de vrac). |
| | |

| SECTION 2 | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES |
|------------------------------|--|
| Informations Complémentaires | Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement. |

| Section 2.1 | Contrôle de l'exposition du travailleur | |
|--|---|--|
| Caractéristique du produit | | |
| Forme physique du produit | Solide, faible empoussièrement | |
| | Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP. | |
| Concentration de la Subs- | Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant | |
| tance dans le Mé- | aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)., | |
| lange/l'Article | | |
| Fréquence et durée d'utilisation | | |
| Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que | | |
| spécifié autrement). | | |
| Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition | | |
| On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. | | |
| On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de | | |
| la température ambiante (sauf indication contraire). | | |

| Scénarios contributeurs | Mesures de gestion des risques |
|-------------------------|---|
| Mesures générales (ma- | Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. |
| tières corrosives) | Utiliser une protection des yeux adaptée. |
| | Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment |
| | via des mains contaminées. |
| | Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les |
| | zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des |

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

6.2 05.04.2023 800001001034 Date d'impression 12.04.2023

| | gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané. |
|---|---|
| Stockage de produit en vrac | Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. |
| Transferts de matière en vrac | Utiliser un équipement spécialisé. Transfert via des lignes fermées. Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. |
| Transferts par fûts/ lots | Utiliser un équipement spécialisé. S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. , ou: éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. |
| Échantillon produit | Vérifier qu'il existe des points de prélèvements spécifiques. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. |
| Activités de laboratoire | Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction. |
| Expositions générales (systèmes fermés) | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. |
| Expositions générales (systèmes ouverts) | Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant complètement et en ventilant, l'opération ou l'équipement. |
| Nettoyage et maintenance de l'équipement | Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur. |

| Section 2.2 | Contrôle de l'exposition de l'environne | ement |
|---|---|-------|
| Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ- | | |
| nement. | | |

| SECTION 3 | ESTIMATION DE L'EXPOSITION |
|---------------------|----------------------------|
| Section 3.1 - Santé | |

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

6.2 05.04.2023 800001001034 Date d'impression 12.04.2023

| SECTION 4 | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU |
|-----------|---|
| | SCÉNARIO D'EXPOSITION |

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 12.04.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

6.2 05.04.2023 800001001034

Scénario d'exposition - Travailleur

| 30000000663 | | |
|---|---|--|
| SECTION 1 | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION | |
| Titre | Distribution de la substance- Industriel | |
| Descripteur d'utilisation | Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC 6C, ERC 6D, ERC7 | |
| Procédés et activités couverts par le scénario | Chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et chargement IBC) et reconditionnement (y compris barils et petits paquets) de la substance, y compris de seséchantillons, son stockage, son déchargement, sa distribution et sesactivités connexes de laboratoire. | |

| SECTION 2 | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES |
|------------------------------|--|
| Informations Complémentaires | Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement. |

| Section 2.1 | Contrôle de l'exposition du travailleur | |
|--|---|--|
| Caractéristique du produit | | |
| Forme physique du produit | Solide, faible empoussièrement | |
| | Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP. | |
| Concentration de la Subs- | Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant | |
| tance dans le Mé- | aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)., | |
| lange/l'Article | | |
| Fréquence et durée d'utilisation | | |
| Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que | | |
| spécifié autrement). | | |
| Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition | | |
| On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. | | |
| On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de | | |
| la température ambiante (sauf indication contraire). | | |

| Scénarios contributeurs | Mesures de gestion des risques |
|-------------------------|---|
| Mesures générales (ma- | Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. |
| tières corrosives) | Utiliser une protection des yeux adaptée. |
| | Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment |
| | via des mains contaminées. |
| | Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les |
| | zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des |

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

6.2 05.04.2023 800001001034 Date d'impression 12.04.2023

| | gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la |
|---------------------------|--|
| | substance avec les mains. Nettoyer les salis- |
| | sures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédia- |
| | tement les salissures de la peau. Former le personnel pour |
| | qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de |
| | tout problème cutané. |
| | |
| Stockage de produit en | Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. |
| vrac | · |
| Transferts de matière en | Utiliser un équipement spécialisé. |
| vrac | Transfert via des lignes fermées. |
| | Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. |
| | |
| Transferts par fûts/ lots | Utiliser un équipement spécialisé. |
| | S'assurer que les transferts de matière se font sous confine- |
| | ment ou sous une ventilation à extraction. |
| | , ou: |
| | éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. |
| Échantillon produit | Vérifier qu'il existe des points de prélèvements spécifiques. |
| Lonarimon produit | éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. |
| | The root dollarios avec and expedition as plac as 1 hours. |
| Activités de laboratoire | Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à |
| | extraction. |
| | |
| Remplissage de fûts et de | Remplir les conteneurs/bidons aux points de remplissage |
| petits conditionnements | spécialisés équipés d'une ventilation par extraction à la |
| | source. |
| | |
| Nettoyage et maintenance | Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou |
| de l'équipement | d'opérer sur l'équipement. |
| | Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé |
| | hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un |
| | recyclage ultérieur. |
| | |

| Section 2.2 | Contrôle de l'exposition de l'environne | ement |
|---|---|-------|
| Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ- | | |
| nement. | | |

| SECTION 3 | ESTIMATION DE L'EXPOSITION |
|---------------------|----------------------------|
| Section 3.1 - Santé | |

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

6.2 05.04.2023 800001001034 Date d'impression 12.04.2023

| SECTION 4 | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU |
|-----------|---|
| | SCÉNARIO D'EXPOSITION |

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 12.04.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

6.2 05.04.2023 800001001034

| Scenario d'exposition - Travallieur | |
|---|--|
| 30000000665 | |
| SECTION 1 | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION |
| Titre | Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges- Industriel |
| Descripteur d'utilisation | Secteur d'utilisation: SU3, SU10 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 14, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2 |
| Procédés et activités couverts par le scénario | préparation emballage et conditionnement de lasubstance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extru- sion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance etdes travaux de laboratoire annexes |

| SECTION 2 | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES |
|------------------------------|--|
| Informations Complémentaires | Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement. |

| Section 2.1 | Contrôle de l'exposition du travailleur | |
|--|--|--|
| Caractéristique du produit | | |
| Forme physique du produit | Solide, faible empoussièrement Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP. | |
| Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)., | |
| Fréquence et durée d'utilisation | | |
| Couvre les expositions quotic spécifié autrement). | diennes jusqu'à 8 heures (à moins que | |
| Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition | | |
| | de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. lisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de | |

| Scénarios contributeurs | Mesures de gestion des risques |
|-------------------------|---|
| Mesures générales (ma- | Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. |
| tières corrosives) | Utiliser une protection des yeux adaptée. |
| | Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment |
| | via des mains contaminées. |
| | Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les |
| | zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des |

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 12.04.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

| | gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané. |
|---|---|
| Stockage de produit en vrac | Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. |
| Transferts de matière en vrac | Utiliser un équipement spécialisé. Transfert via des lignes fermées. Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. |
| Transferts par fûts/ lots | Utiliser un équipement spécialisé. S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. , ou: éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. |
| Échantillon produit | Vérifier qu'il existe des points de prélèvements spécifiques. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. |
| Activités de laboratoire | Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction. |
| Opérations de mélange (systèmes fermés) | Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). |
| Opérations de mélange (systèmes ouverts) | Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant complètement et en ventilant, l'opération ou l'équipement. |
| Procédés par lot à tempéra- tures élevées | Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. |
| Transferts de matière | S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. |
| Remplissage de fûts et de petits conditionnements | Remplir les conteneurs/bidons aux points de remplissage spécialisés équipés d'une ventilation par extraction à la source. |
| Nettoyage et maintenance de l'équipement | Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur. |

| Section 2.2 | Contrôle de l'exposition de l'environne | ment |
|---|---|------|
| Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ- | | |
| nement. | | |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

6.2 05.04.2023 800001001034 Date d'impression 12.04.2023

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 12.04.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

6.2 05.04.2023 800001001034

| 3000000704 | |
|---|--|
| SECTION 1 | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION |
| Titre | Applications en couches- Industriel |
| Descripteur d'utilisation | Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 13, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4 |
| Procédés et activités couverts par le scénario | Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris réception matériel, stockage, préparation et remplissage de produits en vrac et semi-vrac, application par pulvérisation, rouleaux, pulvérisation manuelle, trempage, circulation, couches fluides dans lignes de production et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes. |

| SECTION 2 | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES |
|------------------------------|--|
| Informations Complémentaires | Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement. |

| Section 2.1 | Contrôle de l'exposition du travailleur | |
|--|---|--|
| Caractéristique du produit | | |
| Forme physique du produit | Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP. | |
| Concentration de la Subs- | Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant | |
| tance dans le Mé- | aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)., | |
| lange/l'Article | | |
| Fréquence et durée d'utilisation | | |
| Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que | | |
| spécifié autrement). | | |
| Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition | | |
| On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. | | |
| On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de | | |
| la température ambiante (sauf indication contraire). | | |

| Scénarios contributeurs | Mesures de gestion des risques |
|-------------------------|---|
| Mesures générales (ma- | Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. |
| tières corrosives) | Utiliser une protection des yeux adaptée. |
| | Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment |
| | via des mains contaminées. |
| | Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les |

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 12.04.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

| _ | <u> </u> |
|--|---|
| | zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané. |
| Expositions générales (systèmes fermés) | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. |
| Utiliser dans des procédés par lots confinésOpérations de mélange (systèmes fermés) | Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). |
| Opérations de mélange (systèmes ouverts)Procédé en lots | Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant complètement et en ventilant, l'opération ou l'équipement. |
| Formation d'une couche - séchage rapide, durcisse- ment et autres technologies | Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant complètement et en ventilant, l'opération ou l'équipement. |
| Formation de film - séchage à l'air | Utiliser une ventilation pour extraire les vapeurs des articles/objets fraîchements enduits. |
| Pulvérisation/production de brouillard par machine | Effectuer dans une cabine ventilée équipée d'un flux d'air laminaire. Activité automatisée dans la mesure du possible. |
| Laminage, Brossage | Utiliser des brosses et des rouleaux à long manche là où c'est possible. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. |
| Trempage, immersion et coulage | Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. |
| Activités de laboratoire | Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction. |
| Transferts de ma- tièreStockage de produit en vrac | S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. |
| Transferts de matière en vrac | Utiliser un équipement spécialisé. Transfert via des lignes fermées. Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. |
| Nettoyage et maintenance de l'équipement | Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur. |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

6.2 05.04.2023 800001001034 Date d'impression 12.04.2023

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-

Aucune evaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 12.04.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

6.2 05.04.2023 800001001034

| 3000000708 | |
|---|--|
| SECTION 1 | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION |
| Titre | Applications en couches- Activités professionnelles |
| Descripteur d'utilisation | Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 5, PROC 8a, PROC 10, PROC 13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d |
| Procédés et activités couverts par le scénario | Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris la réception de matériel, le stockage, la préparation et le remplissage de produits en vrac et semi vrac, l'enduction par pulvérisation, rouleaux, brosses et pulvérisation manuelle oudes processus similaires et la formation de revêtement) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes. |

| SECTION 2 | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES |
|------------------------------|--|
| Informations Complémentaires | Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement. |

| Section 2.1 | Contrôle de l'exposition du travailleur | |
|---|---|---------|
| Caractéristique du produit | | |
| Forme physique du produit | Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa | à STP. |
| Concentration de la Subs- | Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant | |
| tance dans le Mé- | aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra | aire)., |
| lange/l'Article | | |
| Fréquence et durée d'utilisation | | |
| Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement). | | |
| Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition | | |
| On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). | | |

| Scénarios contributeurs | Mesures de gestion des risques |
|-------------------------|---|
| Mesures générales (ma- | Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. |
| tières corrosives) | Utiliser une protection des yeux adaptée. |
| · | Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment |
| | via des mains contaminées. |
| | Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les |

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 12.04.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

| | zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané. | |
|--|---|--|
| Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. | S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. | |
| Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des systèmes confinés | Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). | |
| Préparation de matière pour application | Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. | |
| Opérations de mélange (systèmes ouverts) | Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant complètement et en ventilant, l'opération ou l'équipement. | |
| Formation de film - séchage à l'air | Utiliser une ventilation pour extraire les vapeurs des articles/objets fraîchements enduits. | |
| Transferts de matièreTrans- ferts par fûts/ lots | Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur. | |
| Application au rouleau, à la spatule, par écoulement | Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. Utiliser des brosses et des rouleaux à long manche là où c'est possible. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. | |
| Pulvérisation/production manuelle de brouillard | Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires. | |
| Trempage, immersion et coulage | Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. | |
| Activités de laboratoire | Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction. | |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

6.2 05.04.2023 800001001034 Date d'impression 12.04.2023

| Nettoyage et maintenance | Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. |
|--------------------------|--|
| de l'équipement | éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. |

| Section 2.2 | Contrôle de l'exposition de l'environne | ement |
|---|---|-------|
| Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ- | | |
| nement. | | |

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

| SECTION 4 | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION |
|---------------------|--|
| Section 4.1 - Santé | |

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 12.04.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

6.2 05.04.2023 800001001034

| 30000000712 | |
|--|---|
| SECTION 1 | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION |
| Titre | Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Industriel |
| Descripteur d'utilisation | Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 6, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 13, PROC 14 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4 |
| Procédés et activités couverts par le scénario | Comprend l'utilisation en tant que liant et séparateur y compris transfert, mélange, application (y compris pulvérisation et peinture) ainsi que traitement des déchets. |

| SECTION 2 | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES |
|------------------------------|--|
| Informations Complémentaires | Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement. |

| Section 2.1 | Contrôle de l'exposition du travailleur | |
|---|---|--------|
| Caractéristique du produit | | |
| Forme physique du produit | Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa | à STP. |
| Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre une utilisation de la substance/du aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra | |
| Fréquence et durée d'utilisation | | |
| Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement). | | |
| Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition | | |
| On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). | | |

| Scénarios contributeurs | Mesures de gestion des risques |
|--|--|
| Scénarios contributeurs Mesures générales (matières corrosives) | Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées. Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salis- |
| | sures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédia- tement les salissures de la peau. Former le personnel pour |

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 12.04.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

| | qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané. |
|--|--|
| Transferts de ma- tière(systèmes fermés) | S'assurer que les transferts de matière se font sous confine- ment ou sous une ventilation à extraction. Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. |
| Transferts de matièrePro- cédé en lots | Transfert via des lignes fermées. Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. |
| Transferts par fûts/ lots | Utiliser un équipement spécialisé. Utiliser des pompes pour le fût. , ou: Transfert via des lignes fermées. Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. |
| Opérations de mélange (systèmes fermés) | Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). |
| Opérations de mélange (systèmes ouverts) | Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. |
| Formant un moule | Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction. |
| Opérations de coulage | Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction. |
| Pulvérisation/production manuelle de brouillard | Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires. |
| Pulvérisation/production de brouillard par machine | Effectuer dans une cabine ventilée équipée d'un flux d'air laminaire. Activité automatisée dans la mesure du possible. |
| ManuelLaminage, Brossage | Utiliser des brosses et des rouleaux à long manche là où c'est possible. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. |
| Stockage de produit en vrac | Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

6.2 05.04.2023 800001001034 Date d'impression 12.04.2023

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 12.04.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

6.2 05.04.2023 800001001034

| 30000000716 | |
|--|--|
| SECTION 1 | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION |
| Titre | Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Activités professionnelles |
| Descripteur d'utilisation | Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 6, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 11, PROC 14 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d |
| Procédés et activités couverts par le scénario | Comprend l'utilisation en tant que liant et séparateur y com- pris transfert, mélange, application par pulvérisation et pein- ture ainsi que traitement des déchets. |

| SECTION 2 | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES |
|------------------------------|--|
| Informations Complémentaires | Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement. |

| Section 2.1 | Contrôle de l'exposition du travailleur | |
|---|--|--------|
| Caractéristique du produit | | |
| Forme physique du produit | Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa | à STP. |
| Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre une utilisation de la substance/du aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra | • |
| Fréquence et durée d'utilis | ation | |
| Couvre les expositions quotions spécifié autrement). | diennes jusqu'à 8 heures (à moins que | |
| Autres conditions opératio | nnelles affectant l'exposition | |
| | de base d'hygiène au travail est mis-en-oeu isation à une température n'excédant pas 2 uf indication contraire). | |

| Scénarios contributeurs | Mesures de gestion des risques |
|-------------------------|---|
| Mesures générales (ma- | Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. |
| tières corrosives) | Utiliser une protection des yeux adaptée. |
| | Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment |
| | via des mains contaminées. |
| | Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les |
| | zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des |
| | gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la |
| | substance avec les mains. Nettoyer les salis- |

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 12.04.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

| | sures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédia- tement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané. |
|--|--|
| Transferts de ma- tière(systèmes fermés) | S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. |
| Transferts de matièrePro- cédé en lots | Transfert via des lignes fermées. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. |
| Transferts par fûts/ lots | Utiliser un équipement spécialisé. Utiliser des pompes pour le fût. , ou: Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. |
| Opérations de mélange (systèmes fermés) | Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). |
| Opérations de mélange (systèmes ouverts) | Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Activité automatisée dans la mesure du possible. , ou: Utiliser des outils à long manche là où c'est possible. |
| Formant un moule | Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. |
| Opérations de coulage | Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. |
| Pulvérisation/production manuelle de brouillard | Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires. |
| Pulvérisation/production de brouillard par machine | Effectuer dans une cabine ventilée équipée d'un flux d'air laminaire. Activité automatisée dans la mesure du possible. |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

6.2 05.04.2023 800001001034 Date d'impression 12.04.2023

| ManuelLaminage, Brossage | Utiliser des brosses et des rouleaux à long manche là où c'est possible. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. |
|-----------------------------|---|
| Stockage de produit en vrac | Remettre les couvercles sur les conteneurs immédiatement après utilisation. |

| Section 2.2 | Contrôle de l'exposition de l'environne | ement |
|---|---|-------|
| Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ- | | |
| nement. | | |

| SECTION 3 | ESTIMATION DE L'EXPOSITION |
|---------------------|----------------------------|
| Section 3.1 - Santé | |

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

| SECTION 4 | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION |
|---------------------|--|
| Section 4.1 - Santé | |

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 12.04.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

6.2 05.04.2023 800001001034

| 30000000718 | |
|---|--|
| SECTION 1 | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION |
| Titre | Production de polymères- Industriel |
| Descripteur d'utilisation | Secteur d'utilisation: SU3, SU10 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 8a, PROC 8b, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC 6C |
| Procédés et activités couverts par le scénario | Fabrication de polymères à partir de monomères dans le cadre de procédés continus et par batch. Comprend la production, le recyclage et la valorisation, le dégazage, le déchargement, la maintenance des réacteurs et la formation immédiate de polymère (à savoir compoundage, pastillage, dégazage du produit). |

| SECTION 2 | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES |
|------------------------------|--|
| Informations Complémentaires | Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement. |

| Section 2.1 | Contrôle de l'exposition du travailleur | |
|---|---|--|
| Caractéristique du produit | | |
| Forme physique du produit | Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP. | |
| Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)., | |
| Fréquence et durée d'utilisation | | |
| Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement). | | |
| Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition | | |
| On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. | | |
| On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). | | |

| Scénarios contributeurs | Mesures de gestion des risques |
|-------------------------|---|
| Mesures générales (ma- | Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. |
| tières corrosives) | Utiliser une protection des yeux adaptée. |
| | Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment |
| | via des mains contaminées. |
| | Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les |
| | zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des |
| | gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la |
| | substance avec les mains. Nettoyer les salis- |

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 12.04.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

6.2 05.04.2023 800001001034

| | sures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédia- tement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané. |
|---|--|
| Transferts de matière en vracavec une collection d'échantillons | Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Vérifier qu'il existe des points de prélèvements spécifiques. |
| Polymérisation (vrac et lots)Procédé en continuavec une collection d'échantillons | Vérifier qu'il existe des points de prélèvements spécifiques. |
| Polymérisation (vrac et lots)Procédé en lotsavec une collection d'échantillons | Vérifier qu'il existe des points de prélèvements spécifiques. |
| Opérations de finissage | Limiter la teneur de la substance dans le produit à 1%. |
| Stockage intermédiaire du polymère | Limiter la teneur de la substance dans le produit à 1%. |
| Adjonction d'additif et stabi- lisation | Limiter la teneur de la substance dans le produit à 1%. |
| Stockage de produit en vrac | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. |
| Conditionnement du produit | Limiter la teneur de la substance dans le produit à 1%. |
| Nettoyage et maintenance de l'équipement | Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur. |

| Section 2.2 | Contrôle de l'exposition de l'environne | ement |
|---|---|-------|
| Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ- | | |
| nement. | | |

| SECTION 3 | ESTIMATION DE L'EXPOSITION |
|---|----------------------------|
| Section 3.1 - Santé | |
| Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen | |

sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

| Section 3.2 - Environnement | |
|---|--|
| Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement. | |
| | |

| SECTION 4 | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION |
|---------------------|---|
| Section 4.1 - Santé | |

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

6.2 05.04.2023 800001001034 Date d'impression 12.04.2023

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 12.04.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

6.2 05.04.2023 800001001034

| 20000000704 | | |
|---|--|--|
| 3000000721 | | |
| SECTION 1 | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION | |
| Titre | Applications dans les résines phénoliques- Activités professionnelles | |
| Descripteur d'utilisation | Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC10, PROC11, PROC2, PROC3, PROC4, PROC6, PROC8a, PROC8b Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d | |
| Procédés et activités couverts par le scénario | Couvre l'utilisation dans les résines réactives, notamment le transfert de matières, le mélange et l'application (pulvérisation, brossage, trempage, coulage et moulage, cuisson, etc) et la manipulation des déchets. | |

| SECTION 2 | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES |
|------------------------------|--|
| Informations Complémentaires | Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement. |

| Section 2.1 | Contrôle de l'exposition du travailleur | |
|---|---|--------|
| Caractéristique du produit | | |
| Forme physique du produit | Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa | à STP. |
| Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre une utilisation de la substance/du aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra | • |
| Fréquence et durée d'utilisation | | |
| Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement). | | |
| Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition | | |
| On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). | | |

| Scénarios contributeurs | Mesures de gestion des risques |
|-------------------------|---|
| Mesures générales (ma- | Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. |
| tières corrosives) | Utiliser une protection des yeux adaptée. |
| | Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment |
| | via des mains contaminées. |
| | Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les |
| | zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des |
| | gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la |
| | substance avec les mains. Nettoyer les salis- |

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 12.04.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

| | I / I/ | |
|--|--|--|
| | sures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédia- tement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané. | |
| Stockage de produit en vrac | Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Remettre les couvercles sur les conteneurs immédiatement après utilisation. | |
| Transferts de ma- tière(systèmes fermés) | S'assurer que les transferts de matière se font sous confine- ment ou sous une ventilation à extraction. Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. | |
| Transferts de matièrePro- cédé en lots | Transfert via des lignes fermées. Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. | |
| Transferts par fûts/ lots | Utiliser un équipement spécialisé. Utiliser des pompes pour le fût. , ou: Transfert via des lignes fermées. Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. | |
| Déversement à partir de petits conteneurs | Verser avec précaution des conteneurs. éviter les activités avec une exposition de plus de 15 minutes. | |
| Opérations de mélange (systèmes fermés) | Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). | |
| Opérations de mélange (systèmes ouverts) | Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Activité automatisée dans la mesure du possible. , ou: Utiliser des outils à long manche là où c'est possible. | |
| Formant un moule | Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. | |
| Opérations de coulage | Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. | |
| Pulvérisation/production manuelle de brouillard | Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vête- | |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

6.2 05.04.2023 800001001034 Date d'impression 12.04.2023

| | · | |
|---|---|--|
| | ments imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires. | |
| Pulvérisation/production de brouillard par machine | Effectuer dans une cabine ventilée équipée d'un flux d'air laminaire. Activité automatisée dans la mesure du possible. | |
| ManuelLaminage, Brossage | Utiliser des brosses et des rouleaux à long manche là où c'est possible. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. | |
| Trempage, immersion et coulage | Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. | |
| Production ou préparation ou articles par presse à tablettes, compression, extrusion ou pastillage | Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. | |
| Moulage d'articles par injection | C- Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. | |
| Conditionnement du produit | Limiter la teneur de la substance dans le produit à 1%. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). | |

| Section 2.2 | Contrôle de l'exposition de l'environne | ement |
|---|---|-------|
| Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ- | | |
| nement. | | |

| SECTION 3 | ESTIMATION DE L'EXPOSITION |
|---------------------|----------------------------|
| Section 3.1 - Santé | |

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

| Section 3.2 - Environnement | |
|---|--|
| Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement. | |

| SECTION 4 | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU |
|-----------|---|
| OLO HON T | CONCEILS I CON VENI IEN EA COM CHIMITE AC |
| | SCÉNARIO D'EXPOSITION |
| | SCENARIO D'EXPOSITION |

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

6.2 05.04.2023 800001001034 Date d'impression 12.04.2023

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement